



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Julie Paris, directrice générale greffière trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick ;

QUE conformément à l'article 148 du *Code Municipal du Québec*, le conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a adopté, lors de sa séance tenue le 6 novembre 2023, la résolution numéro 2023-11-211 par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024.

QUE les jours de chacune des séances ordinaires soient fixés comme suit :

Séances ordinaires 2024
Lundi, le 15 janvier 2024
Lundi, le 5 février 2024 (modifiée pour le mardi 6 février)
Lundi, le 4 mars 2024
Lundi, le 1 ^{er} avril 2024
Lundi, le 6 mai 2024
Lundi, le 3 juin 2024
Mardi, le 2 juillet 2024
Lundi, le 12 août 2024
Mardi, le 3 septembre 2024
Lundi, le 7 octobre 2024
Lundi, le 4 novembre 2024
Lundi, le 2 décembre 2024

QUE le conseil invite cordialement ses citoyen(ne)s à assister aux assemblées publiques qui se tiendront au Pavillon Municipal, situé au 1465, rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick à 19h.

Donnée à Saint-Rémi-de-Tingwick, ce 22 janvier 2024

Julie Paris

Directrice générale greffière trésorière par intérim